

# Fonds Structurels Européens, Recovery & Resilience Facility

## Note à l'intention des « conseils d'avis personnes handicapées » existant au niveau de la Belgique fédérale

### 1) Petit rappel concernant les Fonds structurels

Les fonds structurels européens sont des fonds attribués par l'Union européenne à ses Etats membres pour diminuer les inégalités de développement entre les différents pays ou régions tout en restant compétitifs au niveau de l'économie mondiale.

Les trois fonds structurels sont : le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), le Fonds Social Européen (FSE) et le Fonds de cohésion.

Ces fonds sont attribués aux Etats membres sur base d'une « programmation » décidée pour 7 ans. Nous sommes, maintenant à la fin de la « Programmation 2014-2020 ». Les montants sont versés par tranches.

La Commission européenne accompagne régulièrement la manière dont les Etats membres développent leurs plans économiques et budgétaires. C'est le processus du « Semestre européen ». Celui-ci sert donc notamment pour encadrer l'attribution des Fonds structurels par les Etats membres.

Au niveau belge, il y a 4 programmes opérationnels FSE :

- Programme opérationnel FSE pour la Flandre
- Programme opérationnel FSE pour la Région Bruxelles-Capitale (emploi uniquement)
- Programme opérationnel FSE pour la Région wallonne et pour la Fédération Wallonie-Bruxelles
- Programme opérationnel FSE pour la Communauté germanophone

C'est évidemment pour la Région de Bruxelles-Capitale que les choses sont les plus confuses : elle est couverte par 3 Programmes opérationnels ce qui rend très compliqué d'avoir une vue d'ensemble et une action politique cohérente.

### 2) La crise Covid-19 et les plans de relance

Face à la crise Covid-19, l'Union européenne a mis en place deux outils financiers destinés à assurer la « relance économique » : « Recovery & Resilience Facility » et « React EU »

- React EU
  - S'étendra sur les années 2021 et 2022
  - Soutiendra la relance économique
  - Agira sur la préservation et la création d'emploi, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité
- Recovery & Resilience Facility (R&RF)
  - Programme de plus long terme
  - Géré en direct par la Commission européenne avec chaque Etat membre
  - Plus de la moitié des budgets R&RF seront attribués sous forme de prêts
  - Processus d'attribution en cours : les Etats membres avaient jusqu'au 15 octobre pour communiquer leur brouillon de plan à la Commission européenne (CE) qui leur

communiquera ses remarques pour fin décembre. Les plans nationaux définitifs doivent être transmis à la CE pour fin avril 2021

- La Belgique aurait demandé et obtenu un délai complémentaire pour la remise de son brouillon vu la mise en place récente du gouvernement fédéral

### **3) Programmation FSE 2021-2027 et R&RF**

La nouvelle programmation FSE s'étendra sur la période 2021-2027.

Il semblerait que, au minimum pour 2021, 2022 et 2023, ce soit le système de plan d'action national prévu dans le cadre de R&RF qui serve de cadre de négociation entre la CE et les Etats membres également pour l'attribution des budgets prévus dans les Fonds structurel .

Le plan d'action belge en cours de rédaction aura donc un rôle très important.

### **4) Pour une consultation active des organisations de personnes handicapées**

Conscient du fait que la CE a prévu que les organisations de personnes handicapées soient consultées dans le cadre de la préparation du plan national belge, le BDF a écrit à deux reprises au gouvernement fédéral, avec copie aux Ministres-Présidents régionaux et communautaires pour insister sur cet aspect des choses et pour demander quelles seront les modalités de cette consultation (22/07 et 5/10/2020).

Dans les deux cas, le courrier a juste fait l'objet d'accusés de réception. Aucune suite concrète n'y a été apportée.

Lors du Conseil d'administration du BDF du 13/10/2020, Xavier Godard et Christine Van Hercx, collaborateurs de la Commission européenne ont confirmé que c'est maintenant que la société civile doit faire pression sur les gouvernements constitutifs de la Belgique fédérale pour demander d'être consultés, tant pour R&RF que pour les FSE.

- Pour R&RF, les négociations se déroulent entre la CE et le fédéral, en l'occurrence, cela dépend du secrétaire d'Etat Dermine. L'idée serait de lui envoyer un courrier du CSNPH cosigné par le BDF, avec copie au Premier Ministre et aux Ministres-Présidents
- Pour les FSE, les négociations se déroulent en direct entre la CE et les Régions et communautés. C'est, à chaque fois le Ministre-Président quia la main. L'idée serait que les conseils consultatifs écrivent à leur Ministre-Président, éventuellement à la cosignature du BDF. Pour ce qui est de la programmation commune RW-RBxl-FWB, il convient de s'adresser aux trois Ministres-Présidents en même temps, vu qu'il s'agit d'un programme commun. Cependant, Monsieur Godard a précisé que c'est le Ministre-Président de la RW qui « tient le crayon »

Au niveau du contenu les interlocuteurs de la CE considèrent

- que ces courriers doivent demander que les conseils d'avis de personnes handicapées soient consultés sur le contenu des plans en préparation, dans le respect des [guidelines](#) qui leur ont été transmise par la CE
- que ces courriers doivent être l'occasion de demander que certains aspects soient inscrits dans le « programme opérationnel » de manière à en élargir le cadre : jusqu'ici, tout a toujours tourné autour de la création d'emploi, mais on voit que le taux d'emploi, particulièrement des personnes handicapées, n'est pas fortement amélioré.
- que ces courriers doivent insister sur l'importance de rencontrer les « conditions favorisantes demandées par la CE en conformité avec le contenu de la Convention ONU sur les droits des

personnes handicapées : la mise en place **d'une stratégie de désinstitutionalisation** et la mise en place **d'une stratégie d'inclusion**

- que le plan de la Belgique sera évalué par les services de la CE, notamment sur la présence et la crédibilité de ces conditions favorisantes
- que les conseils d'avis sont prêts à aider le gouvernement à rencontrer ces « conditions favorisantes » de manière efficace

Monsieur Godard et madame Van Hercx ne considèrent pas que les services de la CE doivent être mis en copie de ces courriers, mais que le fait d'être au courant de leur existence pourra leur permettre de demander à la Belgique pourquoi elle n'a pas tenu compte de la volonté de participation de la société civile dans l'élaboration de ses plans.

## **5) Timing**

Pour pouvoir espérer une prise en compte efficace de nos interpellations, ces courriers devraient être envoyés durant la première moitié du mois de novembre.